

diminution opérée par son gouvernement dans ses forces militaires et notamment en Venétie. Sans demander le moins du monde que l'Italie limitât également son effectif, il serait peut-être résulté des paroles de l'honorable ambassadeur d'Autriche qu'une réduction correlative dans les forces de l'Italie semblerait la conséquence logique et opportune des déterminations prises par le cabinet de Vienne, détermination dont la signification est pacifique, tout au moins indirectement. Tout cela aurait été indiqué très délicatement et aurait eu plutôt, dans la bouche du prince, la portée d'un sous-entendu que la valeur même d'un vœu exprimé.

La reconnaissance du royaume d'Italie par l'Espagne peut être considérée comme un fait accompli. Il ne reste plus qu'à décider laquelle des deux puissances s'adressera la première officiellement à l'autre, mais ceci ne peut occasionner aucune difficulté.

On n'est pas sans inquiétude sur la santé générale du sultan. Il est sans doute remis de l'attaque qui l'a frappé, mais cette attaque a été assez violente et peut se renouveler. Les prévisions que l'incident provoque, ont une certaine importance, parce que l'on voit à chaque changement de souverain à Constantinople surgir le problème de la question d'Orient. Il est probable que ces indications alarmantes seront énergiquement démenties, mais les préoccupations dont je vous parle n'en existent pas moins. Au cas où le trône ottoman deviendrait vacant, ce serait, comme on sait, au neveu d'Abdul-Aziz que passerait le pouvoir.

FAITS DIVERS

— Le Palais de l'Exposition de 1867 aura environ 500 mètres de longueur sur 400 de large; il aura la forme de deux demi-cercles réunis par une galerie centrale, rectiligne. Cette galerie sera transformée en jardins pour l'agrément des visiteurs. L'espace réservé à chaque pays sur la longueur totale des galeries est mesurée naturellement à l'importance éventuelle et à la proportion numérique présumée des envois. La France suffit seule avec la Belgique et les Pays-Bas, à occuper la moitié est de l'édifice du Nord au Sud jusqu'aux deux grands couloirs dont nous venons de parler. Toutes les autres nations y compris la Chine, la Cochinchine, le Japon ont d'avance leurs espaces marqués.

Le Palais de l'Industrie n'occupant environ que le tiers du Champ de Mars, on a l'idée de transformer le surplus de l'emplacement en une sorte de parc dans lequel le public trouverait non-seulement cafés, restaurants, etc., mais encore cabarets destinés à la correspondance, télégraphe électrique, un petit théâtre destiné à jouer des pièces dans toutes les langues, une salle de conférence, une ferme modèle au spéculateur de camp tenté et jusqu'à un observatoire. C'est dans ce parc, et tout près des gros murs extérieurs que se trouveront les chaudières destinées à alimenter les machines de la grande galerie de l'extrémité.

— Nous avons annoncé que des industriels anglais ont profité de la grève des ouvriers chapeliers de Paris pour jeter 500,000 chapeaux sur le marché. La Suisse s'arrange de son côté pour bénéficier de la grève des teinturiers lyonnais. Bâle offre d'exécuter les commandes de Lyon à 10 0/0 (en payant le prix d'aller et retour des soies) au-dessous des prix auxquels travaillaient les ouvriers avant la grève. On tient pour probable que ces ouvriers, déterminés par cette considération et par d'autres, reprendront prochainement leurs travaux aux anciens prix. Ils voient que les chefs d'atelier peuvent se passer d'eux.

En effet, les ateliers spéciaux affectés à la teinture noire sont nombreux, et le travail de ces ateliers est de beaucoup le plus facile. La teinture noire n'exige pas des ouvriers exercés; les chefs de ces ateliers n'ont donc pas suspendu leurs travaux, et lorsque les ouvriers sont partis, ils les ont remplacés par des ouvriers d'autres professions, qui, sous la direction d'habiles contre-maîtres, font le plus gros ouvrage presque aussi bien et aussi promptement que les gens de métier.

— On écrit de Manille :

Le 30 avril, nous avons eu deux terribles incendies dans les faubourgs et villages environnants de cette ville. Plus de 6,000 maisons ont été dévorées par le feu. La plupart, il est vrai, n'étaient que des huttes de juncs et de bambous, mais le dommage est très considérable parce que de belles et riches maisons de campagne, ainsi que des greniers de riz, sucre et café, ont été également la proie des flammes.

Plusieurs personnes ont péri dans les flammes. Le temps extrêmement sec et chaud que nous avons eu depuis des semaines avait tellement séché les maisons de bois qu'elles brûlaient comme de la poudre, et le feu s'arrêtait que lorsqu'il ne trouvait plus rien à dévorer.

— On écrit de Stockholm, le 4 juillet :

La ville de Carlstadt, capitale de la Weruseland, a été entièrement réduite en cendres le 2 juillet. Cette jolie cité comptait 4,600 habitants et plus de 600 maisons. A peine la nouvelle de ce désastre a-t-elle été transmise ici par le télégraphe, qu'un bateau à vapeur, chargé de vivres et de vêtements a été expédié pour venir en aide aux malheureux habitants de Carlstadt. Il ne restera de cette ville que l'hôpital, la prison municipale et l'évêché.

On mande de Genève, 8 juillet, à h. 20 m. soir :

Aujourd'hui, à deux heures, un horrible et déplorable accident est arrivé aux Paquis, près de Genève.

Une magnifique fonderie de fer et fabriquant d'armes a sauté par suite de l'explosion d'une chaudière à vapeur.

Tous les bâtiments sont détruits; les matériaux ont été lancés à des distances énormes.

On parle de 80 à 100 personnes tuées ou blessées.

La population de Genève est accourue sur le lieu du sinistre, et on s'occupe du débaillement avec beaucoup d'activité.

On a déjà recueilli plusieurs cadavres; mais un certain nombre d'ouvriers ont disparu, et on n'a pu encore les retrouver.

— Si Nadar est un grand homme aux yeux de ses amis, il faut convenir que Godard, moins habitué à manier le tam-tam est arrivé à la réalisation de progrès incontestables. En voici une nouvelle preuve que nous trouvons dans le *Moniteur* :

M. Eugène Godard, aéronaute de l'Empereur, vient de faire une découverte qui paraît devoir être utilisée avec avantage.

Il s'agit d'un système de télégraphie maritime, pouvant être également employé par les armées campées ou en expédition.

A l'aide d'un appareil aussi simple qu'ingénieux, une seule lumière fixe et deux écrans, dont l'un est opaque et l'autre en verre rouge, M. Godard a trouvé le moyen de transmettre, avec la rapidité électrique, d'un point à un autre aussi loin que la vue puisse s'étendre des dépêches en toutes langues, dont il n'est pas même nécessaire d'expliquer le sens de l'opérateur.

La *Salamandre*, mongolfière colossale montée par Eugène Godard, aéronaute de l'Empereur vient de réaliser le projet conçu depuis longtemps : une ascension de nuit. Depuis la célèbre Mme Blanchard, le public n'avait jamais été admis à pareil spectacle. L'apparition nocturne de ce ballon gigantesque sur lequel se projetaient les rayons de la lumière électrique formait le tableau le plus grandiose qu'on eût jamais contemplé. Arrivé à une certaine hauteur, le ballon, planant sur le parc, a lancé dans les airs un feu d'artifice aérien et une pluie de feu qui courait l'horizon de sa lumière vaporeuse.

Le feu d'artifice tiré par Godard, à 2,000 mètres au-dessus du sol, grâce aux préparatifs faits par lui dans la nacelle de sa mongolfière, a eu un très-grand succès.

— L'attaque d'apoplexie que vient d'éprouver le Sultan Abdul-Aziz a causé à Constantinople une panique générale.

Une correspondance de Constantinople publiée à ce sujet des détails assez curieux : « Les médecins étaient dans le plus grand embarras, car le malade ne voulait prendre aucun médicament interne. C'est avec beaucoup de difficulté qu'ils étaient parvenus la veille à le décider à se laisser mettre de la glace sur la tête et appliquer quelques sangsues dans la région du foie. »

« La journée de lundi ne s'est pas aussi bien passée, sans cependant présenter rien de bien grave. »

Le malade a pu prendre quelque nourriture, mais on craint qu'il ne soit pas possible de le soumettre rigoureusement au régime que réclame son état, car il n'écoute pas ses médecins et veut faire à sa guise.

Il a été un moment sur le point de les renvoyer et de se faire traiter par un empirique qu'il n'aurait pas, du reste, écouté davantage. Dès qu'il s'est senti mieux, il a ordonné de faire des sacrifices de moutons, de distribuer des aumônes aux pauvres de la capitale et des cadeaux aux gens de service du palais et d'élargir les prisonniers pour dettes. A son entier retablisement, tout cela se répétera sur une grande échelle. C'est l'usage en Turquie; aussi une maladie de Sultan, quand elle n'a pas eu de résultat fatal, est elle un bienfait pour beaucoup de gens.

— Un individu qui passait avant-hier matin sur le quai des Orfèvres, s'est adressé à des sergents de ville, leur demandant avec un grand calme « où il fallait qu'il se présentât pour se faire couper le cou. » Les agents lui répondirent qu'il allait être satisfait à son désir, et ils le conduisirent, sans la moindre résistance de sa part, devant le commissaire de police du quartier, à qui il déclara se nommer Marie-Jean-Paul, être âgé de trente et un ans, né à Roys (Somme). Après lui avoir fait renouveler son étrange demande, au sujet de laquelle ce malheureux refusait d'ailleurs de donner aucune explication, le commissaire l'a renvoyé à la Préfecture pour y être examiné par un médecin aliéniste.

Un des courtiers de l'Europe termine ainsi son feuilleton :

« Finissons par une grande nouvelle. » Adeline Patti, la belle enfant, la grande artiste, la divine Adeline se marie. Les fiançailles ont eu lieu le dimanche 18 juin. Ce n'est ni un prince, ni un duc ni un comte, ni un baron, ni M. Strakosch, que la reine des cantatrices épouse, c'est à un simple jeune homme, négociant à Milan, qu'elle a donné son cœur et sa main.

— Le Temps constate qu'une femme qui, pendant le terrible orage du 10 mai, avait été aveuglée par la foudre, voit aujourd'hui parfaitement. Le moyen employé par le médecin pour la guérir est des plus simples; mais il a toujours réussi dans des cas analogues, où il ne s'agit que d'un ébranlement des nerfs optiques.

On a mis sur les yeux de la malade un bandeau noir, qu'on lui a laissé pendant

vingt-quatre heures. Au bout de ce temps on le lui a retiré dans un demi obscurité, et, peu à peu, on l'a habituée à supporter l'éclat du jour.

— On se souvient de ce que nous avons dit dernièrement des heureuses expériences du docteur Buisson pour la guérison de la rage par les sudorifiques; un exemple très curieux que rapporte la *Revue des Provinces*, dans son dernier numéro, vient donner raison à ce système, en prouvant qu'il n'est pas nouveau. C'est d'après un journal de 1830 que la *Revue* reproduit le fait.

« Je me souviens, dit le narrateur, d'un homme qui demeurait autrefois dans le même lieu que moi et qui eut le malheur d'être mordu par un chien enragé. Quelque temps après, cet homme tomba malade, et bientôt se manifesta tous les symptômes de l'hydrophobie, qui devinrent en peu de temps si violents, que ses amis résolurent unanimement de mettre fin à ses souffrances en l'étouffant. »

Pour accomplir cet horrible dessein, quatre d'entre eux étendirent un lit de plumes sur le parquet; ils y renversèrent le malheureux et le recouvrirent d'un second lit de plumes, sur lequel ils se placèrent pour l'empêcher de respirer. Pendant ce temps, sa femme était retenue dans la chambre voisine par quelques-uns de ses parents.

On peut imaginer, mais non décrire, l'état de l'infortuné; tant que durèrent les efforts et les gémissements de la victime, elle resta accablée dans un marasme effrayant. Mais lorsqu'un affreux silence eut succédé au tumulte, elle sembla sortir de son accablement : l'horreur de cette scène se représenta à son esprit, et, poussant un cri de désespoir qui déchira tous les cœurs, elle s'élança dans la chambre.

Avec une force surnaturelle, elle renversa les hommes qui retenaient son mari, et enleva le lit de plumes qui le couvrait. La vie l'avait presque abandonné, mais la respiration se rétablit bientôt et il ouvrit les yeux. Les efforts qu'il avait faits avaient couvert d'une sueur si abondante qu'elle ruisselait de tout son corps. Il était calme, et, au grand étonnement de tous les assistants, il annonça bientôt que tous les symptômes de sa cruelle maladie l'avaient quitté. Cet homme vécut longtemps, eut une nombreuse famille, et jamais ne ressentit une nouvelle attaque d'hydrophobie.

TIRAGE 23 JUILLET

de la très-intéressante grande Loterie des Enfants Pauvres et Incapables. — Prendre aujourd'hui billets à 25 c. pour les 603 lots (gros lot 150,000 fr.).

Billets à 25 c. chez tous libraires et débiteurs de tabac, où l'on trouvera aussi billets à 25 c. des grandes Loteries municipales Andelys, 104 lots, gros lot 100,000 francs, — et de Chateauroux, 325 lots, gros lot 100,000 francs.

Ensemble 1032 lots, 512,000 fr. à gagner. Gros lots 100,000 fr., 100,000 fr., 150,000 fr.

NOTA. S'il ne reste plus de billets chez libraires et débiteurs de tabac, on pourra adresser (on mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, 5 fr. pour recevoir, par retour du courrier, 20 billets assortis. — Il y a à gagner 512,000 francs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 juin.

Hésitation au début, faiblesse au milieu. ermeté en clôture, affaires très-restreintes tout le temps; voilà le tableau fidèle de la Bourse d'aujourd'hui.

On remarque la bonne tenue relative de la rente, de l'emprunt Mexicain qui est coté 46 5/8 et du Saragosse qui s'est relevé à 312,50.

Les Consolidés anglais sont venus en baisse de 1/8 à 90 1/8 à 1/4.

La rente reste à 67,15, son cours de début, après avoir fait 67,05 au plus bas.

L'Italien n'a varié que de 64,70 à 64,80.

Le Mobilier s'est tenu de 632,50 à 638,75.

L'Espagnol a repris de 428,75 à 440.

Les Chemins français sont fermes. L'Orléans finit à 826,25, le Nord à 1033, l'Est à 515, le Lyon à 840 après 836,25, le Midi à 552,50 et l'Ouest à 532,50.

Les Autrichiens sont à 415 et les Lombards à 476,25.

Les Victor-Emmanuel ne se sont pas relevés de leur baisse de samedi; ils restent à 237,50.

Les Romains ont repris de 195 à 202,50.

Le Nord d'Espagne a varié de 145 à 150.

Le Comptoir d'escompte est à 895.

Les transatlantiques ont remonté à 503,75.

La fusion fait 513,75.

Cours moyens du comptant : 3 0/0, 67 10.- à 1/2 0/0 96, fr.

Banque de France, 3,568,75.

Crédit foncier, 1240.

SERVICE DES POSTES.

De la suscription des lettres.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très lisiblement, et surtout le nom du bureau de poste ou de distribution qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu

de destination a une dénomination commune à plusieurs localités, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français, par exemple : Valence (Espagne), Valence (Drôme), Grenade (Espagne), Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne). Lorsque sur le même département deux bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

Timbres-poste. — De leur valeur. — De leur emploi.

Les timbres-poste sont de huit valeurs différentes : 1 centime, 2 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 20 centimes, 40 centimes, 80 centimes. Ces divers timbres-poste sont différenciés entre eux par leur couleur. Ils sont vendus dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les bottiers des postes.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-poste sur les objets à affranchir.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 10 grammes est affranchie avec un timbre de 20 centimes, elle est considérée comme non affranchie; elle doit 60 centimes; en déduisant 20 centimes que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 centimes.

Le poids des timbres-poste est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

Pénalités applicables aux contraventions aux lois sur la poste.

1° Transport illicite de correspondance.

La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service des postes : 1° des lettres cachetées ou non cachetées circulant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis; 2° des journaux, ouvrages périodiques, circulaires et avis divers, imprimés, lithographiés ou autographiés; elle interdit, en outre, de renfermer dans les imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. Toute contravention est punie d'une amende de 150 à 300 francs, et, en cas de récidive, d'une amende de 300 à 3,000 francs. (Arrêté du 27 prairial an IX et lois des 22 juin 1854 et 25 juin 1856).

Par exception aux dispositions qui précèdent, les ouvrages périodiques non politiques formant un paquet dont le poids dépasse un kilogramme, ou faisant partie d'un paquet de librairie qui dépasse le même poids, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste, mais à la condition expresse que, dans l'un et l'autre cas, les exemplaires ne porteront aucune mention ou suscription de nature à faciliter la remise à d'autres personnes que le destinataire du paquet.

Des annotations manuscrites, consignées sur les échantillons ou sur les papiers d'affaires eux-mêmes, peuvent également être ajoutées moyennant l'acquiescement préalable d'une taxe supplémentaire de 20 centimes.

2° Insertion de valeurs dans les lettres.

La loi défend l'insertion dans les lettres chargées ou non chargées des matières d'or et d'argent, des bijoux ou autres objets précieux. Elle interdit en outre l'insertion, dans les lettres non chargées, de billets de banque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 francs à 500 francs. (Loi du 4 juin 1859).

(Voir, pour le transport des valeurs, les conditions de transport des valeurs et de l'argent).

3° Double emploi de timbres-poste.

L'usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre est puni d'une amende de 50 à 1,000 fr. En cas de récidive, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à un mois, et l'amende est double. Est punie des mêmes peines, suivant les distinctions sus-établies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi. (Loi du 16 octobre 1849).

4° TARIF. — Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie :

Lettres affranchies du poids de 10 grammes inclusivement, 20 c.; — non-affranchies, 30 c.

Lettres affranchies au-dessus du poids de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement, 40 c.; — non-affranchies, 60 c.

Lettres affranchies au-dessus du poids de 20 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement, 80 c.; — non-affranchies, 1 fr. 20 c.

Lettres affranchies au-dessus du poids de 100 grammes jusqu'à 200 grammes inclusivement, 1 fr. 60 c.; — non-affranchies, 2 fr. 40 c.

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

2° TARIF. — Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau, Paris excepté (1) :

Lettres affranchies du poids de 10 grammes inclusivement, 10 c.; — non-affranchies, 15 c.

Lettres au-dessus du poids de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement, 20 c.; — non-affranchies, 30 c.

Lettres affranchies au-dessus de 20 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement, 40 c.; — non-affranchies, 60 c.

Lettres affranchies au-dessus du poids de 100 grammes jusqu'à 200 grammes inclusivement, 80 c.; — non-affranchies, 1 fr. 20 c.

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 50 c. en cas de non-affranchissement.

3° TARIF. — Taxe des lettres de Paris pour Paris. (L'enceinte des fortifications embrasse le territoire de Paris et en marque les limites. Les anciennes communes englobées dans cette enceinte font partie de Paris) :

Lettres affranchies du poids de 15 grammes inclusivement, 10 cent.; — non-affranchies, 15 cent.

Lettres affranchies du poids de 15 grammes à 30 grammes inclusivement, 20 cent.; — non-affranchies, 25 cent.

Lettres affranchies de 30 à 60 grammes inclusivement, 30 cent.; — non-affranchies, 35 c.

Lettres affranchies de 60 à 90 grammes, 40 c.; — non-affranchies, 45 c.

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 c. par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non-affranchies.

La suite à un prochain numéro.

Voir ses cheveux blanchir prématurément est un supplice pour tout homme du monde qui se sent encore jeune de corps et d'esprit. Quand il s'en aperçoit, il est souvent trop tard pour y remédier. Il faut avant ce moment fatal faire usage de liti Pommade épidermique de CHALMIN, qui empêche la décoloration des cheveux, qui les délivre promptement des pellicules nuisibles, et maintient constamment en état de santé la peau du cuir chevelu.

VILLE DE ROUBAIX

PROLONGEMENT DE LA GRANDE-RUE route de Wattrelos (près le cimetière).

A l'occasion de la Fête du quartier, qui aura lieu le Dimanche 16 et lundi 17 juillet.

DIVERS JEUX

TELS QUE

Mat-de-Cocagne, Course au sac, Course à âne, seront organisés.

IL Y AURA DEUX

GRANDS BALS

Dont l'entrée est fixée à 30 cent.

CHEZ

MM. Delrue, Dancoisne, Le noire, et Flipo.

5449

Très belle et vaste

USINE

à l'usage de distillerie,

disposée de manière à y établir une FABRIQUE DE SUCRE ou une FILATURE, située à ANSTAING

arrondissement de Lille,

le long de la chaussée impériale de Tournai à Lille, à environ 9 kilomètres de cette dernière ville et à très peu de distance d'une station de chemin de fer de Lille à la Belgique,

UN HECTARE

DE FONDS BATI,

COUR et TERRAIN.

Cette usine devant être exposée en vente très-incassament pour cause de fin de société, peut, dès à présent, être visitée par les amateurs, jusqu'au 20 courant, les dimanches exceptés. S'adresser, pour la voir, à M. ROSE, géant, demeurant à la dite usine. 5440

A LOUER

POUR LE 15 JUILLET 1865

UNE FERME

ET

toutes ses dépendances

SITUÉE A CROIX

HAMEAU DE L'ÉPÊCHE

Occupée par Florimond Wattal

S'adresser à M. Deldalle, rue des Champs, 50, à Roubaix. 5409

Oiseaux étrangers

Le marchand d'OISEAUX ÉTRANGERS à l'honneur d'informer les amateurs qu'il vient d'arriver à Roubaix.

Il est descendu à l'Hotel de Franc Place St-Martin. 5442

A LOUER

Maison et Filature, rue de la Fosse-aux-Chênes.

S'adresser chez M. Auguste Florin. 5443